

La souveraineté numérique française

La chaire Sciences Po
en pratique

Dans ce policy brief intitulé « *La souveraineté numérique française passera par l'investissement dans les technologies numériques* », publié par la Chaire « Digital, Gouvernance et Souveraineté » dont Sopra Steria Next est le mécène principal, Sarah GUILLOU, Directrice du département Innovation et Concurrence de l'OFCE, se penche sur la notion de souveraineté numérique. Elle questionne ses présupposés, soulève les ambiguïtés et esquisse des préconisations pour la garantir aux niveaux national et européen.





Résumé

Sarah GUILLOU rappelle la genèse du concept de souveraineté numérique, « *apparu dans les débats relatifs au contrôle des informations individuelles partagées sur les réseaux sociaux et issues de l'usage des plateformes internet alors que la concentration des pouvoirs économiques entre les mains de quelques entreprises privées géantes ne cessait d'augmenter.* » (p.3). Elle signale également les rapports qu'entretiennent la souveraineté et son versant numérique : « *Si la souveraineté est un attribut de l'Etat, la souveraineté numérique est l'expression de son contrôle sur le miroir virtuel de l'économie et de la population* » (p.3). De fait, elle souscrit à la réflexion de Bernard Benhamou, secrétaire général de l'Institut de la Souveraineté Numérique, selon lequel « *Les instruments de la souveraineté des États sont devenus indiscernables des outils de la puissance technologique.* » (p.3). Elle rappelle en conséquence l'importance prise par le numérique dans le jeu des nations tout en proposant une **analyse originale de la notion de la souveraineté numérique**.

L'auteur propose d'aborder la souveraineté numérique sous deux angles : normativement et positivement.

- **L'approche normative** s'intéresse aux rapports de force entre les géants numériques et les Etats. Elle se soucie principalement de concevoir des politiques concurrentielle et fiscale afin d'éviter tout abus de pouvoir¹.
- **L'approche positive** se penche sur les fondements de la souveraineté numérique économique qui reposent sur la maîtrise technologique. Souvent résumée à la maîtrise de quelques totems technologiques par le truchement de « champions numériques » (IA, cloud, logiciels des Opérateurs d'importance vitale, etc.), ou plus généralement à la capacité de générer et d'analyser les données produites nationalement, cette notion est ici abordée **comme un facteur de production au même titre que le capital ou le travail**. L'auteur, au sein de cette publication, se concentre sur l'approche positive et la scinde en deux volets : la production numérique, au sein de cette publication, et l'usage des technologies.

¹ Sur ce sujet, on lira avec intérêt une autre production de la chaire : Francesco DUCCI, « *Gatekeepers and platform regulation: is the eu moving in the right direction ?* ».

01

La production numérique

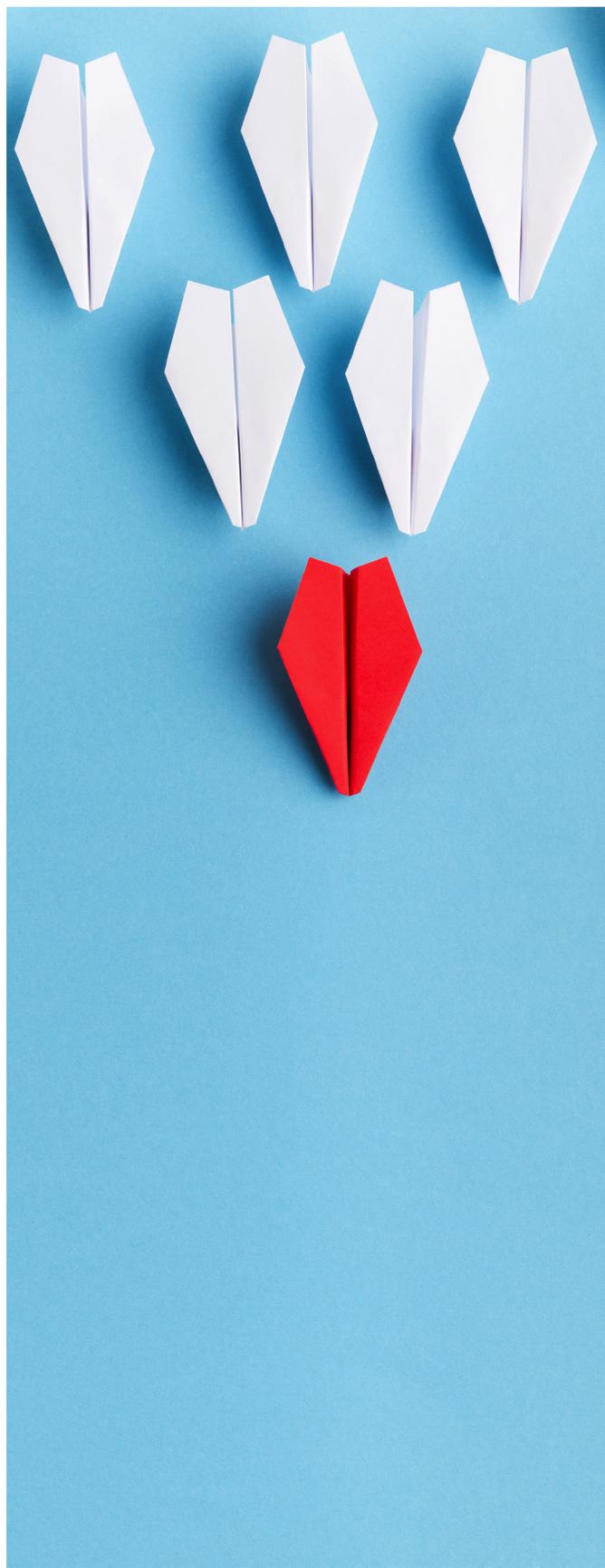
Ce qu'il convient d'appeler le secteur numérique se compose de 4 secteurs marchands :

- la fabrication d'ordinateurs, d'articles électroniques et optiques,
- les services d'édition de logiciels,
- les services de télécommunications,
- les services d'ingénierie informatique et numérique.

Cette catégorisation permet de souligner le fait que seul le premier est un secteur manufacturier. En France, en 2017, ce secteur regroupe un peu plus de 100 000 entreprises, 680 000 emplois et 187 milliards d'euros de chiffre d'affaires². Dans les pays riches, l'agrégat sectoriel numérique correspond en moyenne à 7% de la valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie. Internationalement, cette part a tendance à augmenter.

Pareille approche permet de comparer les pays mais aussi de saisir si la spécialisation de l'économie se tourne vers les secteurs numériques. Ce premier axe d'analyse montre que les Etats-Unis et la Corée du Sud maîtrisent le plus les technologies numériques, bien que les autres pays ne soient pas nettement distancés.

Si cette approche agrégée reste imparfaite, mêlant produits et services « *dont la souveraineté numérique est plus ou moins importante* » (p.10), selon l'auteurice elle révèle que **la France ne dispose pas de capacités de production dans le numérique à hauteur de son positionnement dans l'économie mondiale.** Sarah GUILLOU rappelle que « *cette dimension de la souveraineté numérique est parallèle à la spécialisation de la production et reflète l'histoire industrielle tout comme l'environnement politique et réglementaire* » (p.8).



² INSEE

02

La souveraineté numérique passe-t-elle par l'existence de champions nationaux ?

Une approche microéconomique centrée sur l'analyse des champions numériques conforte la prédominance américaines (GAFAM) et sud-coréenne (Samsung). La France reste relativement bas dans ce classement. Mais c'est là toute la question : « **La souveraineté numérique se juge-t-elle par l'existence de champions numériques ou par la dépendance à des champions étrangers ?** [...] Evidemment, les choses sont plus complexes car les champions « nationaux » ne sont pas des outils directs de l'exercice de la souveraineté nationale » (p.10).

C'est un **constat fort, tant ces champions occupent l'arène médiatique lorsqu'on parle de souveraineté numérique.** « Si le champion numérique a une portée politique et symbolique pour la nation il n'incarne pas les intérêts de la nation mais avant tout ceux de ses actionnaires (ce qui n'empêche pas ces derniers d'avoir une stratégie patriotique). La raison principale de la disjonction entre champion numérique et souveraineté numérique est que le champion est forcément multinational, ce qui entraîne d'une part une insertion dans les chaînes de valeurs mondiales et d'autre part que sa stratégie répond aussi, sinon plus, à des logiques de marchés étrangers (voire à des actionnaires étrangers). » (p.12).

Le secteur numérique est en effet relativement plus internationalisé que les autres et cette tendance tend à se renforcer :

	Part des entreprises exportatrices	Part des entreprises appartenant à un groupe étranger
ENSEMBLE DES SECTEURS MARCHANDS hors finance et immobilier	7%	1%
SECTEUR NUMÉRIQUE	-	-
SECTEUR DU MATÉRIEL INFORMATIQUE	50%	9%
SECTEUR DU LOGICIEL	33%	5%
SECTEUR DES SSII	13%	2%

En conséquence, les « stratégies d'entreprises des champions numériques sont bien plus susceptibles d'être internationales que dans nul autre secteur. » (p.13). En outre, l'auteur rappelle que « l'interdépendance productive reste un moyen de se contrôler respectivement. [...] La souveraineté numérique est un état instable et elle repose sur une vigilance permanente des interdépendances à court terme et sur des investissements dans l'innovation, notamment dans les technologies numériques, à plus long terme. » (p.13).

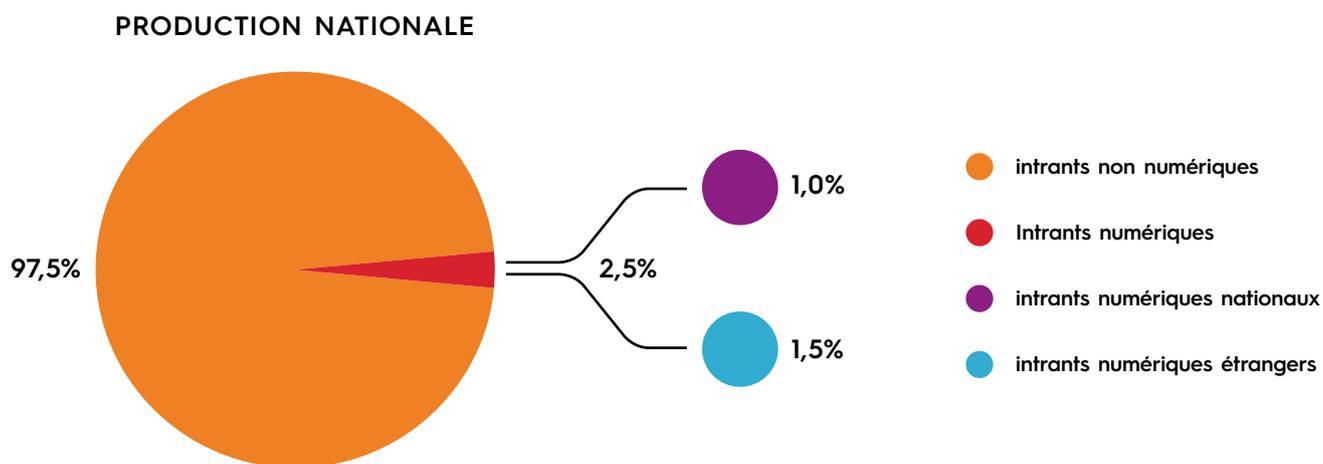
Enfin, Sarah GUILLOU souligne un élément capital dans la souveraineté : que « les « champions » non numériques du pays considéré disposent des moyens d'optimiser leur numérisation » (p.2).

03

L'usage des technologies numériques

Afin de mesurer le rôle de l'usage dans la souveraineté numérique Sarah GUILLOU calcule un **indicateur d'intensité numérique**. Composé de la somme des valeurs des intrants numériques sur la valeur de la production, il est ensuite scindé entre la provenance domestique ou étrangère des intrants.

Pour rappel, la dépendance de l'ensemble des industries françaises à l'égard des intrants étrangers est de 26%. Les intrants numériques représentent en moyenne 2,5% de la valeur de l'output en France. **Pour 100 euros de production française 2,5 euros en moyenne d'intrants numériques sont inclus. Les intrants numériques étrangers correspondent à un peu plus de la moitié (1,5%).**

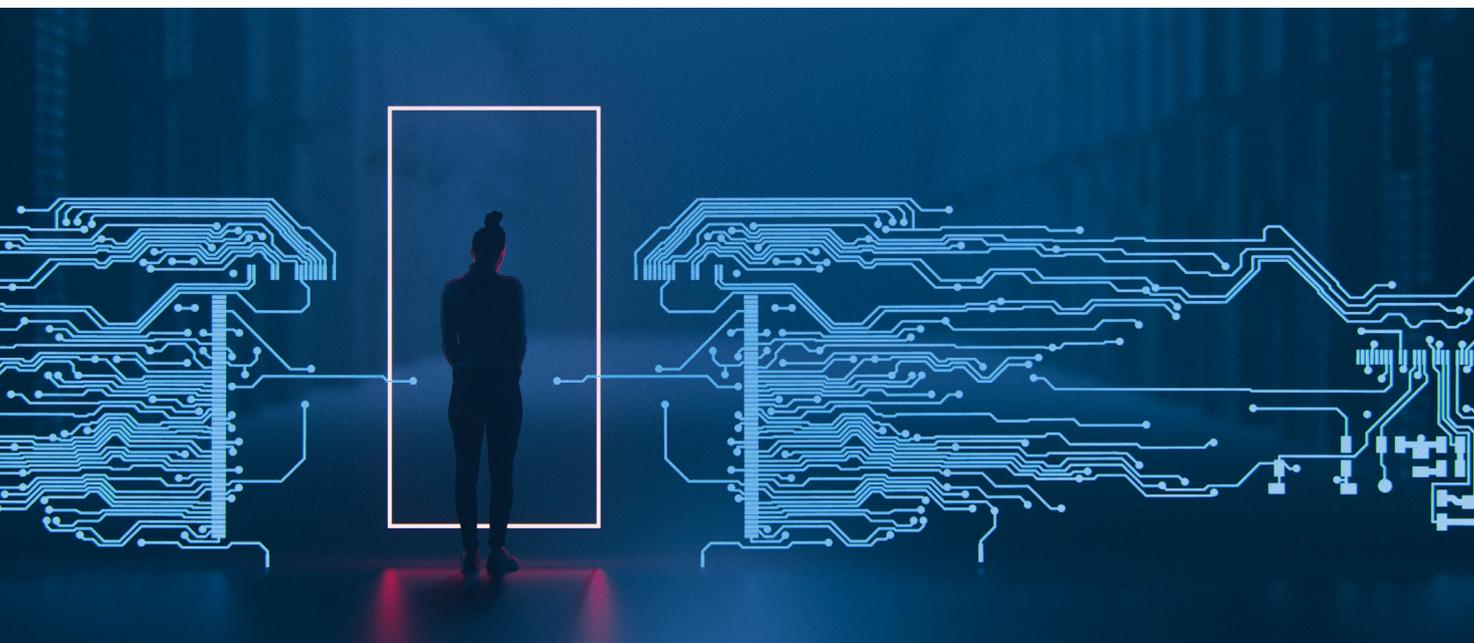


Sarah GUILLOU préconise de ne pas focaliser l'analyse sur la balance commerciale numérique. Cette appréciation peut être biaisée dans la mesure où beaucoup de services numériques sont « *produits localement (par des entreprises étrangères), d'autre part, les intrants numériques importés ne posent des questions de souveraineté que s'ils sont des chevaux de Troie de l'intrusion de politiques étrangères dans la conduite des affaires nationales* » (p.21). Elle poursuit : « *pour juger de la dépendance, c'est moins la dynamique des importations qui nous intéresse que la part de la demande qui est satisfaite par les producteurs étrangers. Les importations ne sont pas un bon indicateur de la dépendance productive. Prenons l'exemple de la 5G : son déploiement suppose l'importation d'équipements étrangers (chinois, suédois, américains...) mais si on décidait de renoncer voire reporter son déploiement en France, alors nos importations de tels équipements diminueraient d'autant. Serions-nous pour autant plus souverains en matière de 5G ?* » (p.17).

L'intensité numérique reflète deux caractéristiques de la souveraineté :

- une **forte insertion dans les chaînes de valeurs mondiales** ce qui réduit l'autonomie et accroît les interdépendances ;
- une **production importante de services numériques**, dont la provenance est principalement domestique,
- ce qui reflète des qualifications numériques et une maîtrise des technologies numériques. Si les emplois augmentent dans tous les secteurs, ce sont ceux des services informatiques qui en gouvernent l'augmentation. Toutefois, « *il est impossible de conclure si cette croissance est suffisante à garantir un niveau de souveraineté numérique, néanmoins elle révèle un changement de la structure de l'emploi qui n'est pas incompatible avec la maîtrise des technologies numériques* » (p.19).

En outre, « *la dimension productive ne constitue qu'une face de la dimension économique* » (p.21). **L'immense réservoir de consommation que constitue l'Europe constitue un pouvoir pour infléchir le comportement des géants numériques.**



Les facteurs de la souveraineté numérique d'après Sarah GUILLOU

À la lecture de cette contribution, on peut dégager des éléments participant de la souveraineté numérique sur lesquels les Etats ont des capacités d'action :

- l'environnement politique et réglementaire ;
- la création d'un écosystème financier et entrepreneurial favorable ;
- une politique industrielle stratégique : à la fois une maîtrise des relations d'interdépendance à des fins de contrôle et l'aide aux champions non numériques dans l'optimisation de leur numérisation ;
- une véritable stratégie de commande publique, « *or les administrations publiques ne montrent pas encore l'exemple, comme l'illustre bien le choix de Microsoft par les autorités françaises pour gérer le « Health data Hub » mise en place dans le cadre de la gestion de l'épidémie de COVID-19* » (p.11) ;
- Une véritable politique d'innovation et de dépôts de brevets dans les technologies numériques.

Et au niveau européen :

- la régulation du marché européen, notamment grâce au RGPD et au contrôle de l'optimisation fiscale des multinationales numériques ;
- la constitution d'une « *large communauté intégrée d'utilisateurs pour créer le premier effet de levier et le futur déploiement international, comme c'est le cas des Etats-Unis ou de la Chine* » (p.11). Cela suppose de travailler sur « *la taille et solvabilité de la demande (pouvoir d'achat), les qualifications, la maîtrise des technologies et aussi le potentiel d'innovation.* » (p.13) ;
- une maîtrise des données des citoyens et entreprises laquelle « *permettra le renforcement de la numérisation du tissu productif qui passera par l'appropriation des données et l'intelligence algorithmique* » (p.21). En effet, « *des entreprises-plateformes aux plateformes des entreprises, la compétitivité passe désormais par la technologie d'extraction des données, de leur stockage et de leur exploitation* » (p.10). Cela suppose aussi de disposer d'un cloud souverain (« *L'absence de géant des plateformes en Europe fragilise sa souveraineté numérique, tout particulièrement du fait de l'absence de plateforme nuagique (cloud) dont l'infrastructure est critique pour garantir la souveraineté sur les données des citoyens et des Etats* » (p.11)).

Et concrètement, pour vos missions...

Cette publication de la chaire peut nous accompagner dans l'accomplissement de nos missions. Elle nous incite notamment à **développer un indicateur d'intensité numérique** pour les solutions proposées au client.

« Pour produire, outre le capital et le travail, des intrants intermédiaires sont nécessaires. Ces intrants peuvent être domestiques ou importés. Si on s'intéresse aux intrants numériques (en provenance des secteurs numériques précédemment définis), cela révèle la numérisation de la production ». (p.14)

« Par l'intensité numérique de la production, on capture l'état de la numérisation de l'appareil productif mais on capture aussi la présence de la technologie numérique dans la fonction de production et donc la maîtrise des technologies numériques ». (p.16)





Emmanuel Craipeau
Sponsor de la chaire
Sopra Steria Next



Floran Vadillo
Directeur Conseil Ethique
et Souveraineté
Sopra Steria Next



SciencesPo

CHAIRE DIGITALE, GOUVERNANCE ET SOUVERAINETÉ

La mission de la « Chaire Digital, Gouvernance et Souveraineté » de Sciences Po, dont Sopra Steria Next est le principal mécène, est de contribuer, à l'échelle nationale et internationale, aux débats, recherches et expérimentations en matière de gouvernance et de régulation de l'innovation numérique.

The world is how we shape it*

sopra  steria
next